

Canton de Vaud Interdictions permanentes

5 km de distance

- Aéroport & Aérodromes
 - Couloirs d'approche des avions pour Genève et Payerne
- Interdiction d'utiliser un drone à plus de 150 mètres de hauteur à l'intérieur d'un espace aérien contrôlé, soit les phases d'approches des aéroports

300 mètres de distance

Établissements pénitentiaires :

- 01 Prison du Bois-Mermet à Lausanne
- 02 Établissement du Simplon à Lausanne
- 03 Prison de la Croisée à Orbe
- 04 Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)
- 05 Prison de la Tuilière à Lonay
- 06 Établissement «Aux Léchaïres» à Palézieux-Gare

Centre de la police cantonale, Blécherette

Centres gendarmeries mobiles :

- 08 Région Centre (Le Mont-sur-Lausanne)
- 09 Région Nord (Yverdon-les-Bains)
- 10 Région Est (Rennaz)
- 11 Région Ouest (Bursins)

Académie de police de Savatan

Tribunal cantonal

Tribunal fédéral

Hôpitaux et cliniques disposant d'un hélicoptère :

- 15 CHUV
- 16 Hôpital régional RSBJ Ste-Croix
- 17 Hôpital régional eHnv site d'Yverdon
- 18 Hôpital régional eHnv site de La Vallée - Le Sentier
- 19 Hôpital régional eHnv site de St-Loup - Pompaples
- 20 Hôpital régional HIB Payerne
- 21 Hôpital régional Hôpital du Pays d'Enhaut - Château-d'Oex
- 22 HRC site de Rennaz
- 23 HRC site d'Aigle
- 24 HRC site de Montreux
- 25 HRC site de Samaritain - Vevey
- 26 Hôpital régional EHC Morges
- 27 Hôpital régional GHOL site de Nyon
- 28 Clinique de Genolier

Zones protégées

Interdictions temporaires

Toute zone, à une distance de moins de 300 mètres où se déroule une intervention de police, des services de secours ou de l'Etat-Major cantonal de conduite.

Le Conseil d'Etat peut prononcer des interdictions de périmètres limitées dans le temps lors de certaines manifestations.

Les communes peuvent également édicter des interdictions de survol.

Date de publication: 11 juillet 2019